

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.651.001.1 DU 31 DECEMBRE 1992

## Dispositifs imprimeurs MOLEN modèle EK 1000 C

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965, MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANTS

VWB MOLEN BV, PB 3246, 4800 Breda (Pays-Bas), pour l'adaptation.

SEIKO Epspon Corporation (Kirooka office) 80 Shiojiri-Shi Nagano Ken 399-07 (Japon).

### DEMANDEUR

MOLEN FRANCE, 118, rue Amère, Z.I., 54710 Ludres.

### CARACTERISTIQUES

Les dispositifs imprimeurs MOLEN, modèle EK 1000 C peuvent être incorporés à tout dispositif indicateur des dispositifs mesureurs de charge MOLEN, faisant l'objet de la décision d'approbation n° 92.00.642.038.2 du 8 juillet 1992 (1), complétée par la décision d'approbation de modèles n° 92.00.642.068.1 du 31 décembre 1992 (2), par échange du panneau supérieur des dispositifs indicateurs ci-dessus cités. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- impression matricielle,
- capacité : 31 colonnes,

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 1047.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1993, page 202.

- hauteur des caractères : 2,9 mm,
- papier de 70 mm x 90 mm à 210 mm x 297 mm,
- ruban monocouleur,
- tensin continue d'alimentation électrique : 24 volts.

### SCELLEMENT

Ces dispositifs imprimeurs étant incorporés au boîtier du dispositif indicateur, la connexion est interne, et le dispositif de scellement est identique à celui du dispositif mesureur de charge.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Ces dispositifs imprimeurs ne sont adaptables que sur les dispositifs indicateurs MOLEN munis des commandes d'impression.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

### INDICATIONS PARTICULIERES

Lorsque les dispositifs imprimeurs MOLEN, modèle EK 1000 C, sont associés à un instrument de pesage :

1° de classe III :

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif im-

primeur à proximité des résultats de pesage lorsque l'instrument de pesage qui l'inclut ne respecte pas toutes les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments destinés aux opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

**2° de classe III :**

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" figure sur le dispositif imprimeur à proximité des résultats de pesage.

**VALIDITE**

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'indus-

trie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine, et chez le demandeur.

**ANNEXE**

Photographie n° 5897.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---



■ N° 5897

DISPOSITIFS IMPRIMEURS MOLEN EK 1000 C

